

# Compte rendu de la réunion de l'ACCA de Brailans du samedi 5 septembre 2015

**Etaient présents :** LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, DULA Olivier, *BOUVIER Christophe, CORNU Pascal, GRANDPERRIN Roland, KRUCIEN Claude, MOUGNARD Yves, PETIT Marc.*

**Etaient absents :** BORSOTTI André, RAVOT Jean Paul, *CACHOT Robert, MARECHAL Jacques, PETITOT Pierre*

Aucune procuration présentée en début de séance.

**Séance ouverte à 17h.**

**Saison 2015/2016, bilan des chasseurs :** A ce jour l'ACCA compte 13 membres actifs à jour de leurs cotisations pour cette saison. Sur les 13 membres actifs on compte 8 membres admis (noms en italique ci-dessus).

**Membres à jour de leurs cotisations :**

**5 Membres de droit :** BORSOTTI André, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, DULA Olivier, MOUGNARD Yves.

**8 Membres admis :** *BOUVIER Christophe, CACHOT Robert, CORNU Pascal, GRANDPERRIN Roland, KRUCIEN Claude, MARECHAL Jacques, PETIT Marc, PETITOT Pierre.*

**Mise à jour des comptes :**

La location des bois Hanriot-Colin, renouvellement du bail pour 90 €/an et ce pour 3 ans (inchangé)

**Dates d'ouverture et de fermeture :**

Ouverture générale : 13 septembre 2015 à 8h. Fermeture générale : 29 février 2016

Fermeture de la chasse au grand gibier : 31 janvier 2016

Le calendrier des secteurs chassable aux chiens a été distribué.

**Plan de chasse sanglier :**

L'ACCA dispose pour tout le territoire de **1 bracelet adulte et 3 bracelets jeunes.**

Seul le bracelet adulte a été réglé à la fédération, les bracelets jeunes ne seront payés que s'ils sont prélevés.

Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle de plus de 50Kg (2 bracelets); celui du bracelet jeune est de 30€.

Ces coûts sont répartis entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

**Rappel :**

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Inférieur à 40Kg       | → bracelet jeune      |
| Jusqu'à 50 kg femelle  | → 1 bracelet          |
| Femelle supérieur 50Kg | → 2 bracelets adultes |
| Mâle supérieur 40 KG   | → 1 bracelet adulte   |

### Dépassement du plan de chasse sanglier :

En cas de dépassement du plan de chasse, le coût du bracelet pondéré de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-contre - inchangé par rapport à la saison précédente-) sera pris en charge par l'ensemble des chasseurs si le gibier est partagé, si le tireur garde le gibier il s'acquittera du prix total (ce qui n'est pas l'habitude de l'ACCA).

Tableau des pénalités

|   | Prix unitaire | Pénalités   | Prix total                   |
|---|---------------|---|------------------------------|
| Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport | 30 €          | 0 €   | 30 €                         |
| Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport | 30 €          | 0 €   | 30 €                         |
| Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec un point disponible                   | 55 €          | 0 €   | 55 €                         |
| Prélèvement d'un mâle entre 40 et 50 kg sans points                               | 55 €          | 15 € par dépassement constaté sur une société de chasse | 70 € pour le 1er dépassement |
| Prélèvement d'un mâle supérieur à 50 kg sans point*                               | 55 €          | 75 €  | 130 €                        |
| Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg avec un point disponible              | 55 €          | 0 €   | 55 €                         |
| Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg sans points                           | 55 €          | 15 € par dépassement constaté sur une société de chasse | 70 € pour le 1er dépassement |
| Prélèvement d'une femelle de plus de 50 kg avec deux points disponibles           | 55 € X 2      | 0 €   | 110 €                        |
| Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg avec seulement 1 point disponible    | 55 € X 2      | 110 €   | 220 €                        |
| Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg sans point*                          | 55 € X 2      | 150 €   | 260 €                        |

\* signalément à l'ONCFS

### Plan de chasse chevreuil :

L'ACCA dispose de **2 bracelets** de chevreuil (25€ unitaire) répartis comme suit pour le partage:  
Bracelet n° \_\_\_\_\_ : BORSOTTI, LOUP, DULA, MOUGNARD, BOUVIER, CACHOT, CORNU,  
Bracelet n° \_\_\_\_\_ : NONNOTTE, GRANDPERRIN, KRUCIEN, MARECHAL, PETIT, PETITOT.

### Chasse du faisan/ Perdrix:

Faisans : chasse autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.

Perdrix : le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour.

Pour ces 2 espèces un maximum de 5 pièces pour la saison.

### Chasse du lièvre :

Comme l'an dernier, il faut apposer des **bracelets sur les lièvres** prélevés; l'ACCA dispose de **2 bracelets**. La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 4,11 et 18 octobre 2015 en battue réunissant l'ensemble des chasseurs. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Il faut envoyer la patte avant droite sur laquelle est apposé le bracelet à la fédération pour analyse.

### Rappel des sonneries (inchangé par rapport à l'an dernier) :

| Nombre de coup de trompe       | Signification               |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1 coup long                    | début de traque             |
| 2 : 1 coup long + 1 coup court | Fin de traque               |
| 2                              | Vu chevreuil                |
| 2 + taillotages                | Prélèvement chevreuil       |
| 3                              | Vu sanglier jeune           |
| 3 + taillotages                | Prélèvement sanglier jeune  |
| 4                              | Vu sanglier adulte          |
| 4+taillotages                  | Prélèvement sanglier adulte |

Séance levée à 18h15

Le président :